

*Le mot du Président :*

*Chers amis,*

*Les travaux des étangs se terminent. Une journée d'ensemencement des berges s'est déroulée le 20 novembre.*

*Le projet de rénovation de la toiture du habert de Billon est lancé. Ce sera un travail de longue haleine. La nature de la couverture est en discussion avec les institutions administratives et culturelles. Il y aura sûrement une passe d'armes à ce sujet. Après visite du site avec un artisan couvreur entrepreneur du patrimoine, les faiblesses de la charpente sont bien identifiées et pas insurmontables. Ce chantier s'avèrera coûteux mais tout à fait réalisable techniquement. La recherche de financement est essentielle et nous comptons sur vous pour nous aider dans cette recherche (subventions, mécénat, donations). Merci à tous pour vos idées, suggestions et participations.*

*Didier Leclercq*





Pierre DEVEAUX, Directeur du Musée de La Correrie nous a généreusement accueillis le samedi 7 octobre 2023 dans La Grange.

L'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire se sont déroulées, pour leur partie statutaire, en présence d'une trentaine de membres; le Président a présenté le rapport moral puis la vice-présidente a présenté les comptes et le secrétaire a fait le point sur les travaux.

À la suite de ces présentations, des échanges fructueux et cordiaux se sont déroulés dans notre l'assemblée.

Les membres présents ont ensuite pu apprécier la présentation de l'exposition « Antoine SUBLET, peintre des Chartreux » sous la direction de Pierre DEVEAUX, conservateur du musée, avant de se retrouver autour d'un verre de l'amitié.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 :

L'Assemblée Générale de notre association AVPC aura lieu :

**SAMEDI 23 MARS 2024**

Bloquez la date. Le lieu et l'horaire vous seront communiqués ultérieurement.



## *AIGUENOIRE*

### *Les étangs :*

Le projet a bien avancé depuis notre dernière lettre d'information. L'entreprise PERRET a débroussaillé autour de l'étang amont pour permettre le remodelage des berges par l'entreprise BMTP spécialisée dans l'entretien des étangs. Il a été nécessaire de curer les sédiments et d'en assurer la dessiccation, d'étancher la berge fuyarde et de reprofiler les berges auparavant trop rectilignes.

Notre association a pu bénéficier de la compétence, de l'efficacité et de la réactivité des membres de l'association AAPMAA (pêcheurs) du Haut-Guiers car la sécheresse de l'été 2022 a imposé une pêche de sauvegarde plus précoce que prévue.



### *Le verger :*

Après un premier échec, la mise en culture de quinze greffons a été relancée. Il s'agit de variétés anciennes conservées par la Chartreuse de Vauvert à PARIS et préservées au sein de la collection fruitière des vergers du Luxembourg. La plantation a été effectuée le 3 novembre 2023.



Les randonneurs, les amoureux de La Chartreuse, les Chartrousiens connaissent ce bâtiment historique, emblème du patrimoine cartusien agricole en alpage, qui nécessiterait une réfection urgente.

Des membres du Bureau de l'AVPC se sont rendus deux fois sur le site.

Architectes du Patrimoine et artisans « Entrepreneurs du patrimoine vivant » les ont accompagnés pour réaliser un état des lieux.



**Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année !**



**BULLETIN DE SOUSCRIPTION**  
**A L'ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE CARTUSIEN (A.V.P.C.)**  
 Déclarée à la Préfecture de l'Isère le 13 décembre 2016  
 Et publiée au Journal Officiel le 24 décembre 2016 sous le numéro 700

<b>CIVILITE</b> <i>Rayez la mention inutile</i>	Monsieur	Madame	Mademoiselle
<b>NOM</b>			
<b>Prénom</b>			
<b>Adresse complète</b>			
<b>Téléphone</b>			
<b>Adresse @mail</b>			

**Connaissance prise de l'objet de l'association, souscrit à l'A.V.P.C en qualité de :**

<b>MEMBRE ACTIF</b>	
---------------------	--

Cotisation pour 2024	25 €
Don supplémentaire	€

Par chèque sur la banque : .....							
Espèces							
Virement bancaire de la banque : .....							
sur le compte CAISSE D'EPARGNE DE L'AVPC							
<b>IBAN</b>	FR76	1382	5002	0008	0116	7640	203

**LES DONS FERONT L'OBJET DE LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT PREVU PAR LA LOI POUR BENEFICIER DE REDUCTIONS FISCALES DANS LA LIMITE DE LA LOI DE FINANCE. POUR OBTENIR VOTRE RECU FISCAL, N'OUBLIEZ PAS DE RENVOYER CE BULLETIN AVEC VOTRE ADRESSE.**

<b>MEMBRE BIENFAITEUR</b>	
---------------------------	--

Et effectue ce jour un versement de	50 €	100 €	150 €	€
-------------------------------------	------	-------	-------	---

**A titre de don de la manière suivante :**

Par chèque sur la banque : .....							
Espèces							
Virement bancaire de la banque : .....							
sur le compte CAISSE D'EPARGNE DE L'AVPC							
<b>IBAN</b>	FR76	1382	5002	0008	0116	7640	203

*Nb. Les membres bienfaiteurs peuvent assister aux assemblées générales mais ne sont ni électeurs ni éligibles.*

*Le souscripteur a été informé que son adhésion emporte le respect des statuts de l'association en date du 21 novembre 2016 et disponibles au siège de l'association, grange d'Aiguenoire, 1271 route de Berland, 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS*

*@mail de l'association : avpc@chartreuse.fr*

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

<b>Le souscripteur</b>